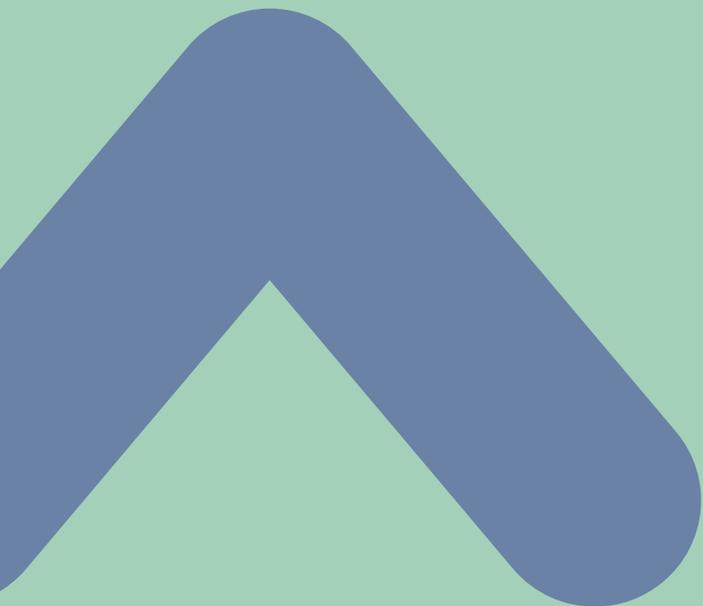


# États financiers

## Plan INDIVIDUEL

pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023



**KALEIDO**

# Le Plan INDIVIDUEL

## Table des matières

<b>Rapport de l'auditeur indépendant .....</b>	<b>1</b>
<b>États financiers</b>	
États de la situation financière.....	4
États du résultat net et du résultat global .....	5
États de l'évolution de l'actif net attribuable aux contrats .....	6
Tableau des flux de trésorerie .....	8
<b>Inventaire du portefeuille .....</b>	<b>9</b>
<b>Notes complémentaires .....</b>	<b>13</b>
<b>Annexes (non audités)</b>	
Conventions de plans de bourses d'études (non audité) .....	26
Paiement d'aide aux études (non audité) .....	27

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux souscripteurs du  
Plan INDIVIDUEL

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Plan INDIVIDUEL (le « Plan »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2024 et 2023, et les états du résultat net et du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes complémentaires, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Plan aux 31 décembre 2024 et 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Plan conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du Plan.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du Plan avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Plan à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Plan ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Plan.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Plan.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Plan à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Plan à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/S/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. <sup>1</sup>

Le 20 mars 2025  
Québec, QC

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A149702

## États de la situation financière

(en milliers de \$ canadiens)

<b>Actifs</b>	Notes	<b>31 décembre 2024</b>	31 décembre 2023
Trésorerie		336	357
Solde de règlement sur vente		-	8
Dividendes à recevoir		8	11
Intérêts à recevoir		112	142
Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) à recevoir	9	-	5
Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE) à recevoir		11	14
Placements	4, 9	29 549	32 110
		<b>30 016</b>	32 647
<b>Passifs</b>			
Solde de règlement sur achat		-	8
Fournisseurs et autres créditeurs	7	74	131
Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) à rembourser	9	2	-
Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE) à rembourser		82	247
		<b>158</b>	386
<b>Actif net attribuable aux contrats</b>		<b>29 858</b>	32 261

### Approuvé par

[François Lavoie] Président du conseil d'administration

[Albert Caponi] Président du comité d'audit et de gestion des risques

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

**États du résultat net et du résultat global**  
**Pour les exercices terminés les 31 décembre**  
(en milliers de \$ canadiens)

	Notes	2024	2023
<b>Produits des activités ordinaires</b>			
Intérêts gagnés		1 056	1 343
Dividendes		179	180
Gain réalisé sur cession de placements		661	124
Variation de la plus-value non réalisée sur les placements		1 095	996
		<b>2 991</b>	<b>2 643</b>
<b>Charges opérationnelles</b>			
Frais de courtage		4	4
Frais de taxes américaines		-	2
Honoraires des gestionnaires de portefeuille		28	25
Honoraires du gardien de valeurs		26	18
Honoraires d'administration	8	464	517
Honoraires du comité d'examen indépendant		1	1
		<b>523</b>	<b>567</b>
<b>Résultat net et résultat global attribuable aux contrats</b>		<b>2 468</b>	<b>2 076</b>

*Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.*

**États de l'évolution de l'actif net attribuable aux contrats  
pour les exercices terminés les 31 décembre**  
(en milliers de \$ canadiens)

	Épargne des souscripteurs	Compte PAE	SCEE	Revenus cumulés SCEE	IQEE	Revenus cumulés IQEE	Total
<b>Actif net au 31 décembre 2023</b>	11 342	1 632	10 427	5 980	1 817	1 063	32 261
Résultat net et résultat global de la période	-	1 232	-	1 066	-	170	2 468
<b>Augmentation</b>							
Épargne des souscripteurs	85	-	-	-	-	-	85
Subventions reçues des gouvernements	-	-	157	-	140	-	297
	85	-	157	-	140	-	382
<b>Diminution</b>							
Remboursement d'épargne à l'échéance	(2 928)	-	-	-	-	-	(2 928)
Transferts vers d'autres promoteurs	-	-	(7)	(2)	-	-	(9)
Subventions et revenus sur subventions versées	-	-	(1 162)	(384)	(493)	(112)	(2 151)
Paiement de revenus accumulés (PRA)	-	(8)	-	-	-	-	(8)
Paiements d'aide aux études (PAE)	-	(157)	-	-	-	-	(157)
	(2 928)	(165)	(1 169)	(386)	(493)	(112)	(5 253)
<b>Actif net au 31 décembre 2024</b>	<b>8 499</b>	<b>2 699</b>	<b>9 415</b>	<b>6 660</b>	<b>1 464</b>	<b>1 121</b>	<b>29 858</b>

**États de l'évolution de l'actif net attribuable aux contrats  
pour les exercices terminés les 31 décembre**  
(en milliers de \$ canadiens)

	Épargne des souscripteurs	Compte PAE	SCEE	Revenus cumulés SCEE	IQEE	Revenus cumulés IQEE	Total
<b>Actif net au 31 décembre 2022</b>	16 470	634	11 944	5 541	2 739	1 049	38 377
Résultat net et résultat global de la période	-	1 153	-	788	-	135	2 076
<b>Augmentation</b>							
Épargne des souscripteurs	114	-	-	-	-	-	114
Subventions reçues des gouvernements	-	-	240	-	11	-	251
	114	-	240	-	11	-	365
<b>Diminution</b>							
Remboursement d'épargne à l'échéance	(5 242)	-	-	-	-	-	(5 242)
Transferts entre plans	-	-	(2)	-	-	-	(2)
Subventions remboursées au gouvernement	-	-	-	-	(123)	-	(123)
Transferts vers d'autres promoteurs	-	-	(6)	(2)	(2)	(1)	(11)
Subventions et revenus sur subventions versées	-	-	(1 749)	(347)	(808)	(120)	(3 024)
Païement de revenus accumulés (PRA)	-	(5)	-	-	-	-	(5)
Païements d'aide aux études (PAE)	-	(150)	-	-	-	-	(150)
	(5 242)	(155)	(1 757)	(349)	(933)	(121)	(8 557)
<b>Actif net au 31 décembre 2023</b>	<b>11 342</b>	<b>1 632</b>	<b>10 427</b>	<b>5 980</b>	<b>1 817</b>	<b>1 063</b>	<b>32 261</b>

**Tableaux des flux de trésorerie**  
**pour les exercices terminés les 31 décembre**  
(en milliers de \$ canadiens)

	2024	2023
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>		
Revenus perçus		
Intérêts	1 087	1 354
Dividendes	181	177
	<b>1 268</b>	<b>1 531</b>
Charges opérationnelles payées		
Frais de courtage	(4)	(4)
Frais de taxes américaines	-	(2)
Honoraires des gestionnaires de portefeuille	(27)	(24)
Honoraires du gardien de valeurs	(23)	(19)
Honoraires d'administration	(505)	(487)
Honoraires du comité d'examen indépendant	(1)	(1)
	<b>(560)</b>	<b>(537)</b>
Autres activités opérationnelles		
Cession de placements	16 722	18 627
Acquisition de placements	(12 405)	(11 878)
	<b>4 317</b>	<b>6 749</b>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles</b>	<b>5 025</b>	<b>7 743</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Épargne reçue	57	163
Épargne versée à d'autres promoteurs	-	(16)
Remboursements d'épargne aux souscripteurs	(2 921)	(5 302)
SCEE et revenus sur SCEE reçus	155	271
IQEE et revenus sur IQEE reçus	16	151
IQEE et revenus sur IQEE versés	(39)	(13)
Transferts entre plans	-	(2)
Paiements d'aide aux études (PAE)	(2 314)	(3 180)
<b>Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement</b>	<b>(5 046)</b>	<b>(7 928)</b>
<b>Diminution nette de la trésorerie</b>	<b>(21)</b>	<b>(185)</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>357</b>	<b>542</b>
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>336</b>	<b>357</b>

# Inventaire du portefeuille

## au 31 décembre 2024

(en milliers de \$ canadiens)

Valeur nominale	Titre	Échéance	Taux en %	Coût	Valeur comptable
<b>Placements à court terme</b>					
-	Encaisse		-	11 428	11 428
20	BANK OF NOVA SCOTIA	20 juin 2025	8,900	26	20
60	ONTARIO POWER	8 avr. 2025	2,893	59	60
10	RÉSEAU MÉTROPOLITAIN	30 avr. 2025	1,100	10	10
40	LÉVIS	5 juil. 2025	1,150	40	40
75	LÉVIS	9 juil. 2025	1,200	74	74
<b>Total - Placements à court terme</b>				<b>11 637</b>	<b>11 632</b>
<b>Obligations</b>					
<b>Obligations émises ou garanties par une province canadienne</b>					
25	QUÉBEC	1 sept. 2034	4,450	26	26
30	SOUTH COAST	3 juil. 2030	1,600	30	27
150	QUÉBEC	20 mai 2032	3,650	148	151
150	QUÉBEC	22 nov. 2032	3,900	151	153
180	ONTARIO	1 nov. 2029	1,550	175	167
185	ONTARIO	1 févr. 2027	1,850	184	181
200	QUÉBEC	27 mai 2031	2,100	190	185
225	ONTARIO	2 déc. 2030	1,350	188	201
285	ONTARIO	2 févr. 2032	4,050	281	295
375	ONTARIO	4 mars 2033	4,100	379	387
				<b>1 752</b>	<b>1 773</b>
<b>Obligations émises ou garanties par une municipalité</b>					
34	GATINEAU	26 avr. 2026	3,150	34	34
35	TROIS-RIVIÈRES	16 oct. 2029	3,600	34	35
40	LÉVIS	5 juil. 2026	1,350	39	39
65	55 SCHOOL BOARD	2 juin 2033	5,900	72	74
				<b>179</b>	<b>182</b>
<b>Obligations émises par des entreprises</b>					
15	GREAT WEST LIFE CO INC	28 févr. 2028	3,337	14	15
17	OTTAWA MACDONALD CARTIER	25 mai 2032	6,973	18	18
20	ROYAL BANK OF CANADA	31 juil. 2028	1,833	17	19
20	ROYAL BANK OF CANADA	28 janv. 2027	2,328	18	20
20	HYDRO ONE	24 févr. 2026	2,770	20	20
20	IA FINANCIAL CORPORATION INC	25 févr. 2032	3,187	20	20
20	HYDRO ONE	30 nov. 2029	3,930	20	20
20	CGI INC	5 sept. 2029	4,147	20	20
20	ROYAL BANK OF CANADA	24 nov. 2080	4,500	21	20
20	ALTALINK	28 nov. 2032	4,692	20	21
20	FAIRFAX FINANCIAL	16 déc. 2026	4,700	20	20
20	VIDEOTRON	15 juil. 2034	5,000	20	20
24	407 EAST DEVELOPMNT GRP	23 juin 2045	4,473	23	23
25	ONTARIO POWER	13 sept. 2029	2,977	23	24
25	TRANSCANADA PIPELINE	18 sept. 2029	3,000	22	24
25	GREATER TORONTO AIRPORTS	1 juin 2037	3,260	22	22
25	NORTHWEST REDWATER	1 juin 2033	4,150	23	25
25	LOBLAWA	13 sept. 2032	5,008	25	26
25	ROYAL BANK OF CANADA	1 févr. 2033	5,010	25	26
25	DESJARDINS	17 nov. 2028	5,467	25	27
25	SAPUTO	20 nov. 2030	5,492	25	27
25	BELL	10 nov. 2032	5,850	25	27
25	IA FINANCIAL CORPORATION INC	30 sept. 2084	6,921	25	26
30	RLNCE RSTD	1 août 2028	2,670	27	29

**Inventaire du portefeuille**  
**au 31 décembre 2024**  
(en milliers de \$ canadiens)

Valeur nominale	Titre	Échéance	Taux en %	Coût	Valeur comptable
<b>Obligations (suite)</b>					
<b>Obligations émises par des entreprises (suite)</b>					
30	BE FERRIES	20 mars 2037	5,021	30	32
35	LOWER MATTAGAMI	21 oct. 2026	2,307	32	34
35	CHOICE REIT	30 nov. 2026	2,456	33	34
35	NORTHWEST REDWATER	1 juin 2031	2,800	30	33
40	ONTARIO POWER	28 juin 2034	4,831	41	42
40	AEROPORTS DE MONTREAL	17 sept. 2035	5,170	42	43
40	INTACT FINANCIAL	30 juin 2083	7,338	39	42
45	LOBLAWS	11 déc. 2028	4,488	46	46
45	BANK OF MONTREAL	26 nov. 2082	7,325	44	48
50	BANK OF NOVA SCOTIA	1 nov. 2027	1,400	43	47
50	ALTALINK	11 sept. 2030	1,509	42	45
50	HYDRO ONE	28 févr. 2030	2,160	45	47
50	INTACT FINANCIAL	18 mai 2028	2,179	50	48
50	HYDRO ONE	17 sept. 2031	2,230	43	46
50	VERIZON	22 mars 2028	2,375	44	48
50	WELLS FARGO	19 mai 2026	2,975	50	50
50	TELUS	1 mars 2028	3,625	48	50
50	CGI INC	7 sept. 2027	3,987	50	51
50	ENBRIDGE	17 août 2032	4,150	49	51
50	CHOICE REIT	8 mars 2028	4,178	49	51
50	NORTHWEST REDWATER	1 juin 2029	4,250	52	51
50	HYDRO ONE	1 mars 2034	4,390	49	51
50	ROGERS	2 nov. 2028	4,400	46	51
50	ONTARIO TEACHERS	2 juin 2032	4,450	51	53
50	TORONTO HYDRO	14 juin 2033	4,610	50	52
50	ROYAL BANK OF CANADA	26 juil. 2027	4,612	50	51
50	MANULIFE FINANCIAL CORP COM	23 févr. 2034	5,054	50	52
50	ROYAL BANK OF CANADA	3 avr. 2034	5,096	50	52
50	ENBRIDGE	27 sept. 2077	5,375	46	51
50	CHOICE REIT	1 mars 2033	5,400	50	53
50	NATIONAL BANK OF CANADA	16 août 2032	5,426	50	52
50	ROGERS	21 sept. 2028	5,700	50	53
50	CHOICE REIT	24 juin 2032	6,003	50	55
50	BANK OF NOVA SCOTIA	27 juil. 2082	7,023	50	52
50	MANULIFE FINANCIAL CORP COM	19 juin 2082	7,117	50	52
50	TORONTO DOMINION BANK	31 oct. 2082	7,283	50	53
55	SAPUTO	16 juin 2027	2,242	56	53
55	ROGERS	1 mai 2029	3,250	53	54
60	DOLLARAMA INC	9 juil. 2029	2,443	59	57
60	ROGERS	1 mars 2027	3,800	58	60
60	IVANHOE CAMBRIDGE	2 juin 2028	4,994	60	63
60	IA FINANCIAL CORPORATION INC	30 juin 2082	6,611	60	62
65	METRO INC	6 déc. 2027	3,390	62	65
65	TORONTO DOMINION BANK	8 janv. 2029	4,680	65	67
65	LOWER MATTAGAMI	31 oct. 2033	4,854	68	69
65	DESJARDINS	16 août 2028	5,475	66	69
70	TORONTO HYDRO	20 oct. 2031	2,470	62	65
70	GREATER TORONTO AIRPORT	4 juin 2031	7,100	80	82
75	GRANITE REIT	30 août 2028	2,194	75	71
75	CT REIT	5 févr. 2029	3,029	72	72
75	TELUS	2 mai 2029	3,300	69	73
75	GREAT WEST	31 déc. 2081	3,600	75	67
75	BANK OF NOVA SCOTIA	3 mai 2032	3,934	71	75
75	FAIRFAX FINANCIAL	3 mars 2031	3,950	72	74
75	SUN LIFE FINANCIAL	15 mai 2036	5,120	75	79
85	BELL	17 mars 2031	3,000	75	80
90	TRANSCANADA PIPELINE	9 juin 2031	2,970	77	85
100	BELL	29 mai 2028	2,200	97	96
100	BELL	14 mai 2030	2,500	87	93
100	ENBRIDGE	3 oct. 2029	2,990	88	97
100	ENBRIDGE	21 sept. 2033	3,100	83	92
100	BRIT C INV	2 juin 2033	4,900	100	108
100	HYDRO ONE	27 janv. 2028	4,910	101	104
100	NATIONAL BANK OF CANADA	7 déc. 2026	4,968	100	103
100	ROYAL BANK OF CANADA	24 juin 2030	5,228	99	107
105	ENERGIR	27 sept. 2032	4,670	106	109
110	OMERS REALTY	14 nov. 2028	5,381	114	117

# Inventaire du portefeuille

## au 31 décembre 2024

(en milliers de \$ canadiens)

Valeur nominale	Titre	Échéance	Taux en %	Coût	Valeur comptable
<b>Obligations (suite)</b>					
<b>Obligations émises par des entreprises (suite)</b>					
125	407 INTL	25 mai 2032	2,590	108	115
125	TELUS	13 nov. 2031	2,850	108	115
125	ONTARIO POWER	8 avr. 2030	3,215	118	122
125	BANK OF MONTREAL	1 juin 2027	4,309	123	127
125	SUN LIFE FINANCIAL	4 juil. 2035	5,500	122	134
135	CANADIAN IMPERIAL BANK OF COMMERC	29 juin 2027	4,950	136	139
150	BCI QUADREA	24 juin 2026	2,551	147	148
195	BANK OF NOVA SCOTIA	1 févr. 2029	4,680	197	202
200	DESJARDINS	10 sept. 2026	1,587	187	195
220	ROYAL BANK OF CANADA	17 janv. 2028	4,642	219	227
250	BANK OF MONTREAL	7 déc. 2027	4,709	248	258
300	TORONTO DOMINION BANK	8 mars 2028	1,888	263	286
325	NATIONAL BANK OF CANADA	15 juin 2026	1,534	310	318
				6 833	7 115
<b>Total - Obligations</b>				8 764	9 070
Valeur nominale	Titre			Coût	Valeur comptable
<b>Actions</b>					
<b>Énergie</b>					
626	VALERO ENERGY CORPORATION			110	110
2 274	ALTAGAS LTD			74	76
5 176	BROOKFIELD INFR./PARTNERSHIP			223	237
7 836	ENBRIDGE INC			384	478
				791	901
<b>Communications</b>					
7 173	QUEBECOR INC CL B SUB VTG			215	226
10 030	TELUS CORPORATION COM			225	195
				440	421
<b>Utilitaires</b>					
91	BLACKROCK RG			126	134
246	ZOETIS INC CL A			57	58
306	GARMIN LTD			83	91
616	UBER TECHNOLOGIES INC			63	53
1 377	BROOKFIELD INFRASTRUCTURE PARTNERS LP			64	63
				393	399
<b>Finance</b>					
218	MASTERCARD INCORPORATED			120	165
263	MARSH & MCLENNAN COS			68	80
585	CULLEN/FROST BANKERS INC			85	113
632	CGI GROUP INC -A			98	99
1 430	IA FINANCIAL CORPORATION INC			125	191
1 839	NATIONAL BANK OF CANADA			183	241
3 019	ROYAL BANK OF CANADA			414	523
3 589	TORONTO DOMINION BANK			281	275
				1 374	1 687
<b>Consommation de produits</b>					
120	LULULEMON ATHLETICA INC			55	66
308	AMGEN INC			111	115
320	WALMART INC			25	42
439	GEORGE WESTON LTD			72	98

**Inventaire du portefeuille**  
**au 31 décembre 2024**  
(en milliers de \$ canadiens)

Valeur nominale	Titre	Coût	Valeur comptable
<b>Actions (suite)</b>			
<b>Consommation de produits (suite)</b>			
455	METRO INC	30	41
797	AMAZON.COM INC	164	251
879	SYSCO CORP	92	97
903	MONSTER BEVERAGE CORP COM	64	68
1 499	MAPLE LEAF FOODS INC	37	30
1 952	ROLLINS INC	118	130
		<u>768</u>	<u>938</u>
<b>Consommation de services</b>			
688	THOMSON REUTERS CORP	131	159
848	NATIONAL BANK OF CANADA SRCT	94	113
2 039	PARKLAND CORPORATION	74	66
2 472	ALIM COUCHE-TARD RG	189	197
2 622	GRANITE REIT /REIT	202	183
3 522	DEFINITY FINANCIAL CORPORATION	139	206
4 178	BROOKFIELD A SHS REIT	224	326
		<u>1 053</u>	<u>1 250</u>
<b>Santé</b>			
449	DANAHER CORP	143	148
		<u>143</u>	<u>148</u>
<b>Industrie</b>			
23	METTLER TOLEDO INTERNATIONAL INC	40	40
142	SHERWIN WILLIAMS CO	65	69
2 015	WSP GLOBAL INC	318	510
440	WASTE CONNECTIONS INC	86	109
2 833	CANADIAN NATIONAL RAILWAY	425	414
		<u>934</u>	<u>1 142</u>
<b>Technologie de l'information</b>			
85	CONSTELLATION SOFTWARE INC	217	378
398	TEXAS INSTRS INC.	103	107
593	APPLE INC	129	214
1 553	NVIDIA CORPORATION	173	300
159	FACEBOOK INC CL A	71	134
164	ADOBE SYSTEMS INC	117	105
279	WORKDAY INC CLASS A	88	104
542	MICROSOFT CORP	228	330
784	ALPHABET INC CAPITAL STOCK CL A	137	213
		<u>1 263</u>	<u>1 885</u>
<b>Immobilier</b>			
176	PUBLIC STORAGE REIT	73	76
		<u>73</u>	<u>76</u>
<b>Total - Actions</b>		<u>7 232</u>	<u>8 847</u>
<b>Total - Inventaire du portefeuille</b>		<u>27 633</u>	<u>29 549</u>

## Notes complémentaires pour les exercices terminés au 31 décembre 2024 et 2023 (en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. Information générale sur le Plan

Le Plan INDIVIDUEL (le « Plan ») est une fiducie constituée par déclaration de fiducie en vertu du Code civil du Québec; il est régi par une convention de fiducie (la « convention ») conclue le 9 juillet 2010 entre la Fondation Kaleido (la « Fondation »), Trust Eterna inc. et Kaleido Croissance Inc. (« Kaleido Croissance »). Cette dernière entité agit comme gestionnaire de fonds d'investissement du Plan INDIVIDUEL promu par la Fondation. Le siège social du Plan, qui est son établissement principal, est situé au 1035, avenue Wilfrid-Pelletier, bureau 500, Québec (Québec) G1W 0C5.

Le Plan INDIVIDUEL est un plan de bourses d'études individuel s'adressant aux bénéficiaires de tous âges. Les études admissibles au versement d'un paiement d'aide aux études (PAE) sont des programmes d'études de niveau postsecondaire, générales ou techniques, à temps plein ou à temps partiel (études collégiales, collège communautaire ou université) au Canada ou l'équivalent à l'étranger. Les programmes offerts par un établissement d'enseignement postsecondaire, visant à conférer ou à accroître la compétence nécessaire à l'exercice d'une activité professionnelle, sont aussi admissibles. Dans tous les cas, il s'agit d'étude d'une durée minimale de trois semaines consécutives, comportant au moins 10 heures de cours ou de travail scolaire par semaine. Les programmes de formation déterminés sont également des études admissibles. Les programmes de formation déterminés sont des programmes de niveau postsecondaire d'une durée minimale de trois semaines consécutives qui prévoient des cours auxquels l'étudiant doit consacrer au moins 12 heures par mois. Lorsqu'un bénéficiaire est inscrit à un cours à distance pour de telles études, celles-ci sont également considérées comme admissibles. Les PAE que le bénéficiaire pourra recevoir dépendent des revenus qui auront été générés par les placements effectués par les gestionnaires de portefeuille. Le Plan investit dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes, des titres de créances émis ou garantis par des gouvernements canadiens et des titres de créances à court terme du Trésor canadien.

Kaleido Croissance et la Fondation ont procédé au lancement de la gamme de produits IDEO+ le 1<sup>er</sup> mai 2022 et a mis fin à la distribution du Plan le 30 avril 2022. Kaleido Croissance et la Fondation continueront d'honorer les contrats déjà conclus jusqu'à l'échéance prévue, incluant le versement des cotisations prévues.

La publication des présents états financiers a été autorisée par le conseil d'administration le 20 mars 2025.

### 2. Information significative sur les méthodes comptables

#### Déclaration de conformité

Ces états financiers sont établis conformément aux Normes IFRS® de comptabilité applicables au 31 décembre 2024.

#### Base d'établissement

Les présents états financiers ont été préparés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation et selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains instruments financiers qui ont été évalués selon leur juste valeur à la fin de chaque exercice de présentation de l'information financière, comme l'expliquent les méthodes comptables ci-après. La présentation des actifs et passifs à l'état de la situation financière s'effectue du plus liquide au moins liquide. Les actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. La monnaie de présentation des états financiers est le dollar canadien (\$ CAN), ce qui correspond à la monnaie fonctionnelle du Plan.

## 2. Information significative sur les méthodes comptables (suite)

### Entité d'investissement

Le Plan répond à la définition d'entité d'investissement aux termes d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, car les conditions suivantes sont rencontrées:

- le Plan obtient des capitaux de plusieurs investisseurs (les souscripteurs) dans le but de gérer leur épargne;
- le Plan déclare à ses investisseurs (souscripteurs) que son activité d'investissement a pour objectif de générer du rendement et procurer des revenus d'investissement, conformément à sa mission; et
- le Plan mesure et évalue la performance de ses investissements sur une base de juste valeur.

Ainsi le Plan ne prépare pas d'états financiers consolidés.

### Comptabilisation des produits

#### • Intérêts gagnés

Les produits d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques aillent au Plan et que le montant des produits puisse être évalué de façon fiable. Les produits d'intérêts sont comptabilisés en fonction du temps, selon le montant du capital impayé et au taux d'intérêt effectif.

#### • Dividendes

Les produits de dividendes sont comptabilisés lorsque le droit du Plan à percevoir le paiement est établi, c'est-à-dire à la date de déclaration du dividende.

### Comptabilisation des charges

#### • Frais de courtage

Les frais de courtage payés aux courtiers représentent une commission calculée par ce dernier et varient habituellement entre 0,01 \$ et 0,05 \$ par action ou obligation achetée ou vendue.

#### • Honoraires des gestionnaires de portefeuille

Les honoraires payés aux gestionnaires de portefeuille représentent un pourcentage dégressif établi par le gestionnaire en fonction de l'actif total moyen placé sous sa gestion.

#### • Honoraires du fiduciaire

Les honoraires du fiduciaire représentent un montant fixe annuel déterminé par contrat avec le fiduciaire. Les frais applicables au plan étaient inférieurs à 1\$ lors de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Pour fins de présentation, ces frais sont regroupés avec les honoraires d'administration.

#### • Honoraires du gardien de valeurs

Les honoraires payés au gardien de valeur représentent 0,008 % (0,009 % en 2023) de l'actif annuel moyen sous gestion. Des frais de transaction reliés à l'achat et à la vente de titres sont également facturés.

#### • Honoraires d'administration

Les honoraires d'administration payés au promoteur et au gestionnaire du Plan ne peuvent excéder 1,305 % depuis le 1<sup>er</sup> mai 2022 de l'actif sous gestion du Plan. La tarification a évolué de la manière suivante :

- Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le 30 juin 2021; plafond = 1,18 %
- Entre le 1<sup>er</sup> juillet 2021 et le 30 avril 2022; plafond = 1,35 %

## **2. Information significative sur les méthodes comptables (suite)**

### **Comptabilisation des charges (suite)**

- **Honoraires d'administration (suite)**
- Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2022 ; plafond = 1,305 %

Les honoraires d'administration qui ne sont pas requis pour le maintien et le développement de Kaleido Croissance inc. sont réduits de tout excédent des revenus sur les dépenses afin de retourner tout surplus aux Plans Collectifs *REEEFLEX*, *UNIVERSITAS* et *INDIVIDUEL* (les « Plans ») par le biais d'une baisse du taux d'honoraires d'administration, le cas échéant. Aucune somme n'a été versée au Plan lors des exercices clos les 31 décembre 2023 et 2024.

- **Honoraires du comité d'examen indépendant**

Les honoraires du comité d'examen indépendant sont composés des jetons de présence et d'une allocation annuelle accordés aux membres du comité en plus des dépenses reliées à la tenue des rencontres.

### **Instruments financiers**

- **Classement et évaluation des actifs financiers**

À leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière. Après leur comptabilisation initiale, les actifs financiers doivent être classés comme étant évalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net.

Le Plan établit le classement en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers et du modèle économique relatif à la gestion de ces actifs financiers.

De plus, en vertu de l'option de juste valeur, il est permis de désigner irrévocablement à sa comptabilisation initiale tout actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net si certaines conditions sont respectées. Le Plan n'a pas désigné d'actif en vertu de l'option de juste valeur.

- **Caractéristiques des flux de trésorerie contractuels**

Pour les fins du classement d'un actif financier, le Plan doit déterminer si les flux de trésorerie contractuels liés à l'actif financier correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal dû. Le principal correspond généralement à la juste valeur de l'actif financier lors de la comptabilisation initiale. Les intérêts se composent d'une contrepartie pour la valeur temps de l'argent, pour le risque de crédit associé au principal restant dû pour une période donnée, pour les autres risques et frais qui se rattachent à un prêt de base, ainsi que d'une marge de profit. Si le Plan détermine que les flux de trésorerie contractuels d'un actif financier ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, les actifs financiers sont obligatoirement classés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

- **Modèle économique**

Pour établir le classement des actifs financiers, le Plan détermine un modèle économique pour chaque portefeuille d'actifs financiers qui sont collectivement gérés en vue d'atteindre un même objectif économique. Le modèle économique reflète la façon dont le Plan gère ses actifs financiers et la mesure dans laquelle les flux de trésorerie générés par les actifs financiers découleront de la perception des flux de trésorerie contractuels, de la vente des actifs financiers ou des deux. L'appréciation du modèle économique se fait en fonction de scénarios dont le Plan s'attend de manière raisonnable à ce qu'ils se concrétisent.

## **2. Information significative sur les méthodes comptables (suite)**

### **Instruments financiers (suite)**

- **Modèle économique (suite)**

Par conséquent, l'appréciation du modèle économique est une question de fait et exige l'exercice d'un jugement afin de prendre en considération toutes les indications pertinentes dont le Plan dispose à la date de l'appréciation.

Un portefeuille d'actifs financiers s'inscrit dans un modèle économique « détenu afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels » lorsque l'objectif principal du Plan est de détenir ces actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et non de les vendre. Lorsque l'objectif du Plan est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers, le portefeuille d'actifs financiers s'inscrit dans un modèle économique « détenu afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre ». Enfin, les actifs financiers sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net si leur détention ne s'inscrit ni dans un modèle économique « détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels » ni dans un modèle économique « détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre ».

Tout le portefeuille de placements est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Bien que le Plan perçoive des flux de trésorerie contractuels pendant la détention de ces actifs, ceux-ci sont jugés accessoires et non essentiels à l'atteinte des objectifs du modèle économique du Plan. Puisque ce modèle correspond à un autre modèle économique conformément à l'IFRS 9, ces actifs financiers doivent être classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

La trésorerie, le solde de règlement sur ventes, les dividendes à recevoir, les intérêts à recevoir, la SCEE à recevoir et l'IQEE à recevoir sont comptabilisés au coût amorti, puisqu'ils sont gérés selon un modèle économique dont l'objectif est de percevoir des flux de trésorerie contractuels, flux qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. À leur comptabilisation initiale, ces actifs sont inscrits à leur juste valeur et ils sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces actifs sont présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit dans l'état de la situation financière, le cas échéant.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, le Plan applique une méthode de dépréciation à trois phases afin de mesurer les pertes de crédit attendues pour tous les instruments de créance évalués au coût amorti.

De nature prospective, cette méthode de dépréciation est basée sur la variation de la qualité du crédit des actifs financiers depuis la comptabilisation initiale. Si le risque de crédit d'un actif augmente de manière significative, une provision est calculée en fonction des pertes de crédit attendues entre les 12 mois suivant la date clôture et la vie de l'actif, tout dépendant de la phase de dépréciation. Toute perte de valeur initiale et subséquente doit être comptabilisée au résultat net.

Le solde de règlement sur achat, les fournisseurs et autres créditeurs ainsi que l'IQEE à rembourser sont classés comme passifs financiers au coût amorti. À leur comptabilisation initiale, ces passifs sont inscrits à leur juste valeur et ils sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### **Trésorerie**

La trésorerie comprend les dépôts auprès d'institutions financières.

### **Solde de règlement sur vente et achat**

Le solde de règlement sur vente comprend les ventes de placements qui ont des dates de transactions avant la fin d'année 2024 mais pour lesquelles la date de règlement est en 2025.

## **2. Information significative sur les méthodes comptables (suite)**

### **Solde de règlement sur vente et achat (suite)**

Le solde de règlement sur achat comprend les achats de placements qui ont des dates de transactions avant la fin d'année 2024 mais pour lesquelles la date de règlement est en 2025.

### **Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE) à recevoir**

Le versement de l'incitatif s'effectue généralement au mois de mai suivant l'année fiscale des cotisations reçues. À la date de la publication des états financiers, le montant de l'IQEE à recevoir est estimé à partir des cotisations versées par chaque souscripteur au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2024 en appliquant, dans un premier temps, les modalités relatives à l'incitatif de base. De plus, si le souscripteur est admissible à la majoration, un montant d'incitatif additionnel à recevoir est estimé, selon les modalités applicables. Le total de l'incitatif de base ainsi que celui de la majoration est assujéti aux maximums annuels et cumulatifs et ces derniers sont également considérés dans l'estimation du montant d'IQEE à recevoir.

### **Actif net attribuable aux contrats**

L'actif net attribuable aux contrats est un passif financier issu d'un contrat unique et le Plan présente la ventilation de ce passif financier en fonction de son utilisation, soit l'épargne des souscripteurs, l'obligation de remboursement des frais de souscription à l'échéance, le compte PAE, la SCEE, l'IQEE et les revenus cumulés sur la SCEE et l'IQEE.

- **Épargne des souscripteurs**

L'épargne des souscripteurs correspond aux cotisations des souscripteurs, déduction faite des frais de souscription. Le Plan garantit, en tout temps, le remboursement de l'épargne aux souscripteurs.

- **Compte PAE**

Le compte PAE est constitué des revenus nets de placements générés sur l'épargne des souscripteurs cumulée au fil du temps, déduction faite des paiements d'aide aux études. Il ne peut être utilisé que pour verser les PAE et ces derniers ne peuvent être supérieurs au total des PAE de la cohorte admissible.

- **Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE)**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1998, le gouvernement du Canada ajoute 20% aux cotisations admissible, pour un montant maximal de 500\$. De plus, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, le taux de SCEE applicable à la première tranche de 500 \$ de contribution annuelle dans un REEE est passé de 20 % à 40 % pour les bénéficiaires dont le revenu familial net rajusté en 2024 n'excède pas 55 867 \$ et à 30 % pour les bénéficiaires dont le revenu familial net rajusté se situe entre 55 867 \$ et 111 733 \$ pour l'année 2024. Ces montants sont indexés chaque année.

Les bénéficiaires nés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004 et dont la famille est financièrement admissible peuvent recevoir le Bon d'études canadien (BEC), qui se compose d'un montant initial de 500 \$ versé dans le REEE du bénéficiaire. Par la suite, ce bénéficiaire peut également être admissible à recevoir une somme de BEC additionnelle de 100 \$ par année pendant un maximum de 15 ans. La subvention est remise au bénéficiaire avec le versement des PAE

- **Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE) à recevoir**

Le 20 février 2007, le gouvernement du Québec a mis sur pied l'incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE), un programme d'encouragement à l'épargne-études prenant la forme d'un crédit d'impôt remboursable versé directement dans un REEE ouvert chez un fournisseur de REEE qui offre l'IQEE. Le montant annuel maximal de l'incitatif est fixé à 250 \$ par bénéficiaire (soit  $2\,500 \$ \times 10 \% = 250 \$$ ).

## **2. Information significative sur les méthodes comptables (suite)**

### **Actif net attribuable aux contrats**

- **Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE) à recevoir (suite)**

De plus, le taux d'IQEE applicable à la première tranche de 500 \$ de contribution annuelle dans un REEE est de 20 % pour les bénéficiaires dont le revenu familial net rajusté en 2024 n'excède pas 51 780 \$ et de 15 % pour les bénéficiaires dont le revenu familial net rajusté se situe entre 51 780 \$ et 103 545 \$ pour l'année 2024. Ces montants sont indexés chaque année. Le crédit s'applique à compter de l'année d'imposition 2007 à l'égard d'une cotisation versée dans un REEE après le 20 février 2007 pour une année civile postérieure à 2006. Cet incitatif à l'épargne-études peut atteindre, sur une base cumulative, 3 600 \$ par enfant. L'incitatif est remis au bénéficiaire avec le versement des PAE.

### **Imposition**

Le Plan est une fiducie instituée en vertu d'un régime enregistré d'épargne-études (REEE) et celle-ci est donc dispensée de produire la déclaration de revenus des fiducies. Le Plan ne comptabilise donc pas de charge d'impôt sur le résultat.

## **3. Jugements significatifs, estimations et hypothèses**

L'application des méthodes comptables du Plan, qui sont décrites à la note 2 des états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2024, exige que la direction exerce son jugement, qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses sur les valeurs comptables d'actifs et de passifs. Ces estimations et hypothèses sous-jacentes se fondent sur l'expérience historique et d'autres facteurs considérés pertinents. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cet exercice ou dans l'exercice de la révision et dans les exercices ultérieurs si la révision a une incidence sur l'exercice considéré et sur les exercices ultérieurs.

La direction a exercé son jugement, a effectué des estimations et a établi des hypothèses concernant l'incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE) à recevoir.

## **4. Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées**

À la date d'approbation des présents états financiers, les nouvelles normes, modifications aux normes et interprétations suivantes avaient été publiées mais n'étaient pas encore entrées en vigueur

- **IFRS 18 États financiers :**

Le 9 avril 2024, l'IASB a publié une nouvelle norme : *IFRS 18 Présentation et informations à fournir* dans les états financiers. Celle-ci remplacera *IAS 1 Présentation des états financiers* et aura un impact sur toutes les entités qui utilisent actuellement les normes IFRS de comptabilité. L'objectif de la norme est d'améliorer la communication d'informations dans les états financiers d'une entité, en particulier dans l'état du résultat et dans les notes aux états financiers.

Les dispositions de cet amendement s'appliqueront aux états financiers ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027. L'adoption anticipée est permise.

Le plan planifie entamer son processus de préparation à ces changements dès 2025.

**Notes complémentaires**  
**pour les exercices terminés au 31 décembre 2024 et 2023**  
(en milliers de \$ canadiens)

**5. Placements**

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Placements à court terme	11 632	15 986
Obligations	9 070	8 633
Actions	8 847	7 491
	<b>29 549</b>	<b>32 110</b>

**6. Actifs et passifs courants**

Le Plan s'attend à recouvrer les sommes relatives au solde de règlement sur vente, aux dividendes à recevoir, aux intérêts à recevoir, à la SCEE à recevoir, ainsi qu'à l'IQEE à recevoir, au plus tard dans les 12 mois suivant la date de clôture. Également, le Plan s'attend à régler les sommes relatives au solde de règlement sur achat, à l'IQEE à rembourser et aux fournisseurs et autres créiteurs au plus tard dans les 12 mois suivant la date de clôture.

**7. Fournisseurs et autres créiteurs**

	Notes	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Montant à payer à Kaleido Croissance Inc.	8	37	40
Montant à payer à la Fondation Kaleido	8	-	66
Revenus cumulés sur subventions gouvernementales à verser à un établissement d'enseignement agréé		16	16
Autres		21	9
		<b>74</b>	<b>131</b>

**8. Opérations entre parties liées**

**Kaleido Croissance inc.**

Kaleido Croissance inc., filiale en propriété exclusive de la Fondation Kaleido, est le placeur des produits promus par la Fondation et agit à titre de gestionnaire du fonds d'investissement et de placeur du Plan.

**Fondation Kaleido**

La Fondation est le promoteur du Plan INDIVIDUEL. Le Plan et la Fondation rendent compte au même conseil d'administration.

Honoraires d'administration	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Kaleido Croissance Inc.	464	517
	<b>464</b>	<b>517</b>

## Notes complémentaires pour les exercices terminés au 31 décembre 2024 et 2023 (en milliers de \$ canadiens)

### 8. Opérations entre parties liées (suite)

#### Fondation Kaleido (suite)

Montant à payer	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Kaleido Croissance Inc.	37	40
Fondation Kaleido	-	66
	37	106

### 9. Instruments financiers

#### Juste valeur

- **Détermination de la juste valeur**

La juste valeur est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Lorsqu'ils estiment la juste valeur d'un actif ou d'un passif, les plans de bourses d'études prennent en compte les caractéristiques de l'actif ou du passif conformément à ce que feraient les intervenants du marché pour fixer le prix de l'actif ou du passif à la date d'évaluation.

La juste valeur des placements en actions est établie à partir des cours de clôture. La juste valeur des placements obligataires est établie à partir des prix médians de clôture.

Pour les placements à court terme ainsi qu'en obligations, si des cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est établie au moyen de méthodes d'évaluation courantes, telles qu'un modèle basé sur l'actualisation des flux monétaires prévus ou d'autres techniques similaires. Ces méthodes tiennent compte des données actuelles observables sur le marché pour des instruments financiers ayant un profil de risque similaire et des modalités comparables. Les données importantes utilisées dans ces modèles comprennent, entre autres, les courbes de taux et les risques de crédit.

- **Hiérarchie des évaluations à la juste valeur**

Aux fins de la présentation de l'information financière, les évaluations de la juste valeur sont classées selon une hiérarchie (niveau 1, 2 ou 3) en fonction du niveau auquel les données d'entrée à l'égard des évaluations à la juste valeur sont observables et de l'importance d'une donnée précise dans l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- **Niveau 1** – Évaluation fondée sur les cours (non rajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques (par exemple, des prix observables sur le TSX) et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;
- **Niveau 2** – Évaluation fondée sur des données autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix), par exemple: des évaluations matricielles, des courbes de taux et la comparaison à certains indices;
- **Niveau 3** – Évaluation fondée sur une part importante de données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables), par exemple: des évaluations de placements privés effectuées par des gestionnaires de placements.

**Notes complémentaires**  
**pour les exercices terminés au 31 décembre 2024 et 2023**  
(en milliers de \$ canadiens)

**9. Instruments financiers (suite)**

**Juste valeur (suite)**

• **Hiérarchie des évaluations à la juste valeur (suite)**

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Les justes valeurs sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre se négocie sur un marché actif et qu'un cours publié est disponible. Si un instrument financier classé dans le niveau 1 cesse de se négocier sur un marché actif, il est transféré au niveau suivant, soit le niveau 2. Si l'évaluation de sa juste valeur requiert une utilisation significative de paramètres non observables sur le marché, il est alors reclassé directement au niveau 3.

Les tableaux suivants présentent les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière et sont classés selon la hiérarchie d'évaluation :

Au 31 décembre 2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à court terme	11 428	205	-	11 632
Obligations	-	9 070	-	9 070
Actions	8 847	-	-	8 847
	20 275	9 275	-	29 549

Au 31 décembre 2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à court terme	15 682	304	-	15 986
Obligations	-	8 633	-	8 633
Actions	7 491	-	-	7 491
	23 173	8 937	-	32 110

(Au cours des exercices terminés le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023, il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2.)

**Gestion des risques découlant des instruments financiers**

En raison de ses activités, le Plan est exposé à divers risques associés aux instruments financiers, à savoir le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (y compris le risque de prix, le risque de change et le risque de taux d'intérêt). Le programme global de gestion des risques du Plan vise à maximiser les rendements obtenus sans exposer l'investissement des souscripteurs à un risque indu et réduire au minimum les effets défavorables potentiels sur sa performance financière. Les principaux risques financiers découlant des instruments financiers auxquels est exposé le Plan et les principales mesures prises pour les gérer sont les suivants :

• **Risque de crédit**

Le Plan est exposé au risque de crédit qui correspond au risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène, de ce fait, l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit auquel est exposé le Plan découle principalement de ses placements en titres de créance. Le Plan a établi des critères qualitatifs de sélection des investissements afin de limiter ce risque. Pour les placements relatifs à l'épargne des souscripteurs et à une partie des subventions gouvernementales reçues à compter du 20 avril 2012, le Plan sélectionne uniquement des titres du gouvernement canadien, des gouvernements provinciaux, d'une municipalité, d'organismes comportant une garantie d'un gouvernement ou de sociétés considérés de qualité.

**Notes complémentaires**  
**pour les exercices terminés au 31 décembre 2024 et 2023**  
(en milliers de \$ canadiens)

**9. Instruments financiers (suite)**

**Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)**

• **Risque de crédit (suite)**

Aux autres montants composant l'actif net attribuable aux contrats s'ajoutent la possibilité d'investir dans des titres de corporations.

Certaines limites quantitatives ont également été établies afin de réduire le risque de crédit. Les titres de chaque emprunteur, à l'exception d'un gouvernement, sont limités à 10 % de la valeur marchande totale des titres à revenu fixe confiés au gestionnaire de placements. Une cote minimale de qualité BBB est exigée lors de l'achat.

Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, le Plan a investi dans des titres à revenu fixe qui ne sont pas en souffrance ni dépréciés et présentant les notations de crédit suivantes :

Notation de crédit	Pourcentage du total des titres de créance*	
	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	%	%
AAA	2,1	2,6
AA	27,5	28,3
A	41,6	44,7
BBB	28,9	24,4

\*En excluant les placements à court terme. Les titres non catégorisés sont inclus dans la catégorie BBB

L'exposition maximale au risque de crédit pour le Plan correspond à la valeur comptable des instruments financiers présentés à l'état de la situation financière.

• **Risque de liquidité**

Ce risque se rapporte à la capacité du Plan d'honorer ses engagements liés à des passifs financiers et, donc, d'effectuer des déboursés au fur et à mesure que ceux-ci sont requis. Le Plan est exposé quotidiennement à des remboursements d'épargne aux souscripteurs. Ces derniers sont en droit de demander le remboursement de leur épargne en tout temps. Toutefois, la majorité conserve leur investissement jusqu'à l'échéance du contrat. Le risque de liquidité est sensiblement réduit par le fait que l'épargne des souscripteurs est investie en totalité dans des titres à revenu fixe qui se transigent dans des marchés liquides. Le Plan effectue une gestion quotidienne attentive de sa trésorerie et s'assure de conserver un niveau de trésorerie permettant de répondre à ses besoins de liquidités.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des passifs financiers du Plan en date du 31 décembre 2024 en considérant que les souscripteurs ont la possibilité de la réclamer leur épargne en tout temps en résiliant des unités ou une partie de celles-ci :

Solde de règlement sur achat	Fournisseurs et autres créiteurs	SCEE et IQEE à rembourser	Actif net attribuable aux contrats	Total
-	74	164	29 858	30 096

• **Risque de marché**

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. La variation de certains paramètres des marchés financiers influence l'état de la situation financière du Plan et le résultat global.

## Notes complémentaires pour les exercices terminés au 31 décembre 2024 et 2023 (en milliers de \$ canadiens)

### 9. Instruments financiers (suite)

#### Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

- **Risque de marché (suite)**

Le Plan tient compte de ces risques dans le choix de la répartition globale de ses actifs. Plus spécifiquement, il en atténue les effets par une diversification de son portefeuille de placements entre plusieurs marchés financiers (marchés monétaire, obligataire et boursier), différents produits dont les profils de risque varient (titres participatifs ou à revenu fixe) ainsi qu'entre les secteurs d'activités (gouvernemental, municipal, énergie, matériaux, communications, utilitaires, finance, consommation de produits, consommation de services et industries).

- **Risque de change**

Le risque de change représente le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le Plan effectue des transactions libellées en devises étrangères et est donc exposé au risque de change lors de la vente et l'achat de placements en devises américaines et lorsque le Plan a des devises américaines dans son encaisse. Au 31 décembre 2024, le Plan avait 22,6 \$ en devise américaine (12,1 \$ au 31 décembre 2023) représentant 32,6 \$ dans la trésorerie (15,9 \$ au 31 décembre 2023). Le Plan avait également des actions en devise américaine pour un total de 2,4 M\$ (2,3 M\$ au 31 décembre 2023) représentant 3,5 M\$ dans les placements (3 M\$ au 31 décembre 2023).

- **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La variation des taux d'intérêt a une incidence directe sur la valeur des titres à échéance déterminée dans le portefeuille de placements. Ce risque est tempéré par une fourchette de durée pour la portion active du portefeuille obligataire, ainsi que par l'élaboration d'une durée cible en lien avec les perspectives économiques pour la partie passive du portefeuille obligataire. La répartition des échéances des obligations est régulièrement ajustée en fonction de l'anticipation du mouvement des taux d'intérêt, en respect des barèmes d'échéances prévues à la politique de placement du Plan. La durée cible est établie en fonction d'une analyse du contexte économique, des perspectives et du risque en fonction de la nature même du plan.

Au 31 décembre 2024, une variation de 100 points de base des taux d'intérêt sur le marché, en supposant un mouvement parallèle de la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant constantes, aurait pour conséquence de faire varier la juste valeur des obligations détenues dans le portefeuille de placements, le résultat net, le résultat global et l'actif net attribuable aux contrats du Plan d'environ 0,4 M\$ (0,4 M\$ au 31 décembre 2023). En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart avec celle-ci pourrait être important.

Les placements ayant un risque de taux d'intérêt se détaillent de la façon suivante :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	%	%
Échéant à moins d'un an	56,1	64,9
Échéant entre un an et cinq ans	21,6	18,6
Échéant après cinq ans	22,2	16,5

- **Risque de prix**

Le risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché.

**Notes complémentaires**  
**pour les exercices terminés au 31 décembre 2024 et 2023**  
(en milliers de \$ canadiens)

**9. Instruments financiers (suite)**

**Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)**

• **Risque de prix (suite)**

La volatilité des marchés boursiers influence principalement la valeur des actions détenues par le Plan. Il est à noter que cette exposition est toutefois répartie dans des secteurs d'activités variés et dans des titres canadiens de grande capitalisation majoritairement, ce qui réduit ce risque. L'indice boursier de référence pour les actions est le S&P/TSX. Si le prix des actions et des indices sous-jacents avait augmenté ou diminué de 10%, toutes les autres variables demeurant constantes, la variation de la juste valeur des actions détenues dans le portefeuille de placements, du résultat net, du résultat global et de l'actif net attribuable aux contrats serait d'environ 0,7 M\$ au 31 décembre 2024 (0,7 M\$ au 31 décembre 2023). En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart avec celle-ci pourrait être important. L'analyse de sensibilité sur la juste valeur des titres en obligations est décrite à la section traitant du risque de taux d'intérêt.

• **Risque de concentration**

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie.

Le tableau qui suit résume le risque de concentration du Plan en rapport avec la valeur comptable totale des actions:

<b>Segments de marché</b>	<b>31 décembre 2024</b>	<b>31 décembre 2023</b>
	<b>%</b>	<b>%</b>
Énergie	<b>10,2</b>	7,3
Matériaux	<b>0,0</b>	0,9
Communications	<b>4,8</b>	10,2
Utilitaires	<b>4,5</b>	5,6
Finance	<b>19,1</b>	26,0
Consommation de produits	<b>10,6</b>	7,5
Consommation de services	<b>14,1</b>	4,5
Santé	<b>1,7</b>	7,4
Industrie	<b>12,9</b>	13,0
Technologie de l'information	<b>21,2</b>	16,6
Immobilier	<b>0,9</b>	1,0

**Compensation**

Le tableau suivant présente les instruments financiers qui ont fait l'objet d'une compensation dans les états financiers du Plan :

<b>Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) à recevoir (à rembourser)</b>	<b>31 décembre 2024</b>	<b>31 décembre 2023</b>
Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) à recevoir	<b>4</b>	11
Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) à rembourser	<b>(6)</b>	(6)
	<b>(2)</b>	5

Le Plan ne détient aucun autre instrument financier faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire. Le Plan ne détient aucun actif en garantie de la SCEE à recevoir.

**Notes complémentaires**  
**pour les exercices terminés au 31 décembre 2024 et 2023**  
**(en milliers de \$ canadiens)**

---

**10. Gestion du capital**

Le capital du Plan Individuel est constitué de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires.

Le capital du Plan est sujet à une variation quotidienne puisqu'il est continuellement assujéti à des cotisations et à des décaissements des souscripteurs et des bénéficiaires. La stratégie de placement vise à investir les cotisations des souscripteurs, les subventions gouvernementales et les revenus dans une combinaison diversifiée de placements de manière à générer un rendement à long terme raisonnable et compétitif, tout en assumant un niveau de risque jugé faible.

Cette stratégie prévoit le rajustement de la répartition de l'actif au fil des ans, de manière à réduire l'exposition au risque au fur et à mesure que le bénéficiaire approche l'âge d'entreprendre des études admissibles et ainsi favoriser la préservation du capital accumulé avec le temps.

Les politiques et procédures de gestion du capital doivent se conformer aux dispositions prévues à la Loi sur les valeurs mobilières (Québec) et remplir les conditions de l'article 146.1 (1) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). Le Plan n'est soumis à aucune autre exigence externe concernant son capital

**Convention de plan de bourses d'études (non audité)**  
**pour les exercices terminés au 31 décembre 2024**  
(en milliers de \$ canadiens)

Nombre d'unités souscrites au 31 décembre 2023	Nombre d'unités souscrites	Nombre d'unités résiliées ou échues	Nombre d'unités souscrites aux 31 décembre 2024	Épargne des souscripteurs	Obligation de remboursement des frais de souscription à l'échéance	Compte PAE	SCEE et rendements cumulés sur la SCEE	IQEE et rendements cumulés sur l'IQEE
<b>9 048</b>	<b>-</b>	<b>(2 164)</b>	<b>6 884</b>	<b>8 499</b>	<b>-</b>	<b>2 699</b>	<b>16 075</b>	<b>2 585</b>

**Paiements d'aide aux études (non audité)**  
**Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023**  
**(en milliers de \$ canadiens)**

---

<b>Paiements d'aide aux études versés</b>	<b>31 décembre 2024</b>	<b>31 décembre 2023</b>
PAE versés excluant les subventions gouvernementales et les revenus cumulés sur celles-ci	<b>165</b>	<b>155</b>

## **Kaleido Croissance inc.**

Placeur et gestionnaire des plans de bourses d'études  
promus par la Fondation Kaleido

1035, avenue Wilfrid-Pelletier, bureau 500  
Québec QC G1W 0C5

Téléphone : 1 877 410-7333  
Télécopieur : 418 651-8030  
Courriel : [info@kaleido.ca](mailto:info@kaleido.ca)

